

L'OCI fait pression pour que la diffamation d'une religion devienne un crime

Dire que les jihadistes utilisent les textes et les enseignements de l'Islam en encourageant la violence pour imposer la suprématie de l'Islam et sa charia est en passe de devenir un crime. La complicité des États-Unis et des gouvernements occidentaux sur cette question est une trahison de nos valeurs et une soumission à l'Islam politique, une soumission à l'islam de l'argent.

Nous proposons ici, sans autre commentaire, la traduction d'un article publié par l'Agence d'Informations Internationale Islamique (IINA (2)).



Istanbul, 15 juillet 2011

Jedda [Arabie-Saoudite] (1/08/2011), publié par l'Observatoire de l'Islamophobie (2) :

Au cours des prochains mois, la capitale américaine Washington sera l'hôte d'une réunion de coordination chargée de discuter avec l'Organisation de Coopération Islamique (OIC) des modalités d'application de la décision 16/18 (3) concernant la diffamation des religions, l'interdiction des images

stéréotypées des religions et de leurs adeptes aussi bien que la diffusion de la tolérance religieuse, ce qui a été adopté en mars dernier par le Conseil des Droits de l'Homme [des Nations-Unies] avec l'accord des États occidentaux. Cette résolution avait été adoptée suite à de longues discussions entre l'OIC et les pays où le phénomène de l'islamophobie est connu.

La Secrétaire d'État Hillary Clinton avait annoncé l'intention des États-Unis d'organiser une deuxième réunion de coordination après celle qu'elle venait de coprésider avec le Secrétaire Général de l'OIC, Ekmel al-Din Ihsanoglou, à Istanbul, le 15 juillet 2011. A l'issue de cette réunion, une déclaration conjointe avait insisté sur la nécessité d'appliquer la décision [16/18].

Selon des sources bien informées de l'Organisation de Coopération Islamique, les deux partenaires, ainsi que d'autres partenaires européens, tiendront des réunions spécifiques d'experts en droit et en religion afin de trouver les formes légales qui aideraient à appliquer la décision internationale.

Les mêmes sources disent que les prochaines réunions ont pour but de donner une base légale à la décision du Conseil International des Droits de l'Homme des Nations-Unies permettant aux États concernés par ce problème de légiférer, et, en plus, de mettre en place des lois internationales afin d'empêcher toute incitation à la haine résultant de la diffamation des religions.

Sur un autre plan, le Secrétaire général de l'OIC, Ekmel al-Din Ihsanoglou, a affirmé que le crime auquel avait assisté la Norvège est la résultante du développement de l'extrême-droite dans les institutions étatiques et l'action politique en Europe. Il a ajouté que les deux rapports de l'Observatoire de l'Islamophobie, qui émane de l'OIC, pour les années 2009 et 2010, comportaient de nombreuses mises en garde face au fait que l'extrême-droite a pris une forme politique organisée à travers les statuts de ses partis et la permission qui leur est faite d'avoir une action politique et de participer aux

élections parlementaires, sans que soient prises en compte leurs idéologies négatives qui jouent un rôle primordial dans la construction de ce mur qui sépare les sociétés musulmanes et les autres composantes démographiques en Europe.

Traduit de l'arabe par Bernard Dick

(*) La diffamation est l'allégation ou l'imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé. Elle diffère de la calomnie en ce que celle-ci emporte avec soi l'idée de la fausseté des faits allégués ou imputés, et elle diffère de l'injure en ce que cette dernière ne renferme l'imputation d'aucun fait. (Quillet). Critiquer deux musulmans qui en tabassent un autre pour n'avoir pas respecté le jeûne du ramadan (fait divers récent) est donc un crime ? Critique le coût de la venue du Pape à Madrid et les JMJ (fait religieux récent) est donc un crime ?

(1) http://iina.me/wp_ar/?p=1006990

(2) L'Observatoire de l'Islamophobie est une émanation de l'Organisation de la Coopération Islamique

(3) <http://www.iheu.org/combating-intolerance> – Cette décision a été adoptée sans vote [NDT]